

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 10 Mars 2020

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SAMBA Aubin, ARNAUD Georges.

Absent excusé : M. D'EXPORT Jonathan

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

La commission rappelle que les équipes sont tenues de vérifier les mentions saisies ou inscrites sur la feuille de match (résultat, avertissement,...) lors de la signature d'après match.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

Liste des clubs débiteurs de la LPIFF, retrait de un (1) point au classement sur les rencontres suivantes (article 3.8 des RSG de la LPIFF) :

N°21838940- LIMEIL BREVANNES AJ 2 / **VILLENEUVE ST GEORGES FC** Séniors D4.A du 08/03/20

U14

N°21592329-ASPTT VILLECRESNES / CHARENTON CAP U14 D3 B du 08/03/2020

Courrier de Villecresnes du 06/03/2020 (Terrain fermé). Et accords des deux clubs (via footclubs)
La commission enregistre le report fixé au 11/03/20.

N°21592335-SUCY FC 1 / ASPTT VILLECRESNES 1 U14 D3 B du 14/03/2020

Courrier et accord des deux clubs (via footclubs) du 10/03/2020 (terrain indisponible).
La commission enregistre le report fixé au 04/04/20 à 16h00.

U16

N°21549980-ST MAUR VGA 2 / ALFORTVILLE US 1 U16 D2.B du 08/03/2020

Lecture de la feuille de match (terrain impraticable).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

N°21838151-CRETEIL LUSITANOS US 5 / CHANTIERS PARIS UA 2 U16 D4.C du 08/03/2020

Lecture de la feuille de match (équipe visiteuse absente).

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Chantiers Paris UA.

N°21550069- ASPTT VILLECRESNES 1 / NOGENT FC 1 U16 D3.A du 08/03/20

Courrier de Villecresnes du 06/03/2020 (terrain fermé).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

N°21549902-GOBELINS FC 4 / VILLENEUVE ABLON US 1 U16 D2.A du 19/04/2020

Courrier et accord des deux clubs (via footclub) du 10/03/2020 (terrain indisponible).

La commission enregistre le report fixé au 18/04/20 à 17h.

N°21838145-CRETEIL LUSITANOS US 5 / PARIS 10 RC U16 D4.C du 01/03/2020

Courriel de Créteil Lus. US du 09/03/2020.

La Commission enregistre le report fixé au 12/04/20 à 13h par la Commission des Calendriers.

N°21549975-VINCENNOIS CO 2 / LE PERREUX FR 1 U16 D2 B du 01/03/2020

Courriel de Vincennes CO du 05/03/2020.

La commission maintient sa décision (PV du 03/03/20) et donne match à « jouer ».

La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°21550152-CRETEIL LUSITANOS US 5 / US RUNGIS U16 D3.B du 01/03/2020

Courriel de Créteil Lus. US du 09/03/2020.

La Commission reporte la rencontre au 15/03/20, sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires.

U18

N°21550623- KREMLIN BICETRE CSA 1 / CHAMPIGNY FC 1 U18 D2.A du 01/03/20

Lecture de la feuille de match (match arrêté en raison des conditions climatiques).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

N°21550718- CACHAN ASC CO / GENTILLY AC U18 D2.B du 08/03/20

Courrier de Cachan du 06/03/2020 (terrain impraticable).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

SENIORS

N°21545540- ASPTT VILLECRESNES 1 / ORLY AC 1 Séniors D3.A du 08/03/20

Courrier de Villecresnes du 06/03/2020 (terrain fermé).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

N°21545426-ALFORTVILLE US / BRY FC Séniors D2.B du 29/03/20

Courriel d'Alfortville US du 03/03/20 (terrain suspendu).

La Commission refuse le terrain de repli proposé. Celui-ci doit se situer hors les communes d'Alfortville et de Choisy le roi, dans le département du Val de Marne ou une commune limitrophe (voir PV du 03/03/20). Le club d'Alfortville doit fournir l'autorisation du propriétaire du terrain de repli.

N°21545449-ALFORTVILLE US / LA CAMILLIENNE Séniors D2.B du 03/05/20

Courriel d'Alfortville US du 03/03/20 (terrain suspendu).

La Commission refuse le terrain de repli proposé. Celui-ci doit se situer hors les communes d'Alfortville et de Choisy le roi, dans le département du Val de Marne ou une commune limitrophe (voir PV du 03/03/20). Le club d'Alfortville doit fournir l'autorisation du propriétaire du terrain de repli.

N°21838934- LIMEIL BREVANNES AJ 2 / NOGENT FC 3 Séniors D4.A du 01/03/20

Lecture de la feuille de match (Match arrêté en raison des conditions climatiques).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

N°21493045- CACHAN ASC CO/ LE PERREUX FR Séniors D1.A du 08/03/20

Courrier de Cachan du 06/03/2020 (terrain impraticable).

La commission enregistre le report fixé au 12/04/20 par la commission des calendriers.

ANCIENS

N°21606412- SANTENY SL 11 / PORT ACA CHAMPIGNY 11 Anciens D2.B du 08/03/20

Courrier de Santeny SL du 06/03/2020 (terrain fermé).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

N°21548988- NOISEAU STE S 11 / LE PERREUX FR 13 Anciens D3.A du 08/03/20

Courriel de Noiseau SS du 06/03/2020 (terrain fermé).

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

N°21548781- MINHOTOS DE BRAGA 11 / ASPTT VILLECRESNES 11 Anciens D2.A du 08/03/20

Courriel de Minhotos de Braga du 03/03/2020 (terrain indisponible).

La commission enregistre le report fixé au 15/03/20 à 9h30 par la commission des calendriers.

N°22073018- APSAP MEDIBALLES 11 / IVRY PORTUGAIS TRAV 11 Anciens D4.A du 08/03/20

Courriel d'APSAP Médiballes du 10/03/2020.

La Commission prend note du désir de l'APSAP Médiballes de reporter la rencontre à une date ultérieure. Toutefois, il n'y a pas de date disponible pour le report de ce match, la deuxième phase de championnat Ancien débutant le 12/04/20. Si cette rencontre ne peut être disputée le 19/03/20 à 20h, elle sera neutralisée.

ANCIENS + 45 ans

N°22236319- VILLIERS ES 12 / GOBELINS FC 13 Anciens + 45 Poule B du 08/03/20

Courriel de Villiers du 06/03/2020.

La commission enregistre le report à une date ultérieure. Merci d'informer la Commission de la date du report par les clubs.

ANCIENS + 55 ans

N°22054903- VITRY CA 12 / BOISSY FC 13 Anciens + 55 Poule B du 08/03/20

Courriel de Vitry CA du 10/03/2020 (terrain indisponible).

La commission enregistre le report à une date ultérieure. Merci d'informer la Commission de la date du report par les clubs.

FEMININES

N°22048298 – CACHAN ASC CO 2 / MAISONS ALFORT FC 1 Féminines D1 du 07/03/20

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe féminine de Cachan ASC CO, ce qui entraîne le forfait général de l'équipe. Amende de 100 euros. Avis Aux Clubs Concernés.

N°22048323 – GOBELINS FC 1 / PARIS FC 3 Féminines D1 du 04/04/20

Courriel de Gobelins (via footclub) du 05/03/2020.

(CF article 6 du Règlement du championnat Féminines D1, le début des rencontres est fixé entre 14h30 et 17h30. Les changements dans cette plage parvenant à la commission d'organisation avant le mardi 16h seront validés par la commission, sans l'accord préalable de l'équipe adverse.)

La commission fixe la rencontre à 14h30, stade Boutroux, Paris 13. Attention match sensible.

Prévenir le club adverse.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

Courrier du club d'ARRIGHI du 6/12/19

Le Stade sur lequel évolue les équipes anciens et anciens +45 du club d'Arrighi, au parc des sports plaine Nord de Choisy le roi est un terrain stabilisé (modification effectuée sur Foot2000).

Courriel ABLON SUR SEINE

Le stade stabilisé 2 Pierre Pouget ne sera plus utilisé pour la pratique du football.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)